

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00853
Numéro SIREN : 433 256 344
Nom ou dénomination : A @ Z CLIMELEC

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt 7704

Désignation de l'entreprise Société A à Z CLIMELECAdresse de l'entreprise 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 ANTIBES

Néant ☐Numéro SIRET * 4 3 3 2 5 6 3 4 4 0 0 0 1 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 0 0 9 2 0 1 6</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 9 2 0 1 5</u>	
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	3 735	016	3 735		2 634
	Immobilisations corporelles *	028	56 578	030	38 314	18 264	22 437
	Immobilisations financières * (1)	040	60	042		60	60
	Total I (5)	044	60 373	048	42 049	18 324	25 131
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	16 666	052		16 666	15 492
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	6 706	070		6 706	72 746
Clients et comptes rattachés *							
Autres * (3)	072	13 074	074		13 074	9 965	
Valeurs mobilières de placement	080	45 042	082	201	44 841	44 761	
Disponibilités	084	196 837	086		196 837	167 517	
Charges constatées d'avance *	092	5 270	094		5 270	5 012	
Total II	096	283 595	098	201	283 394	315 494	
Total général (I+II)	110	343 968	112	42 250	301 718	340 625	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *				120	8 000	8 000	
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126	800	800	
Réserves réglementées *				130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				132	153 538	113 958	
Report à nouveau				134			
Résultat de l'exercice				136	72 151	99 579	
Provisions réglementées				140			
Total I				142	234 489	222 338	
Provisions pour risques et charges				154			
Emprunts et dettes assimilées				156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	7 667	18 685	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	264	172	59 562	99 602	
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	67 229	118 287	
Total général (I + II + III)				180	301 718	340 625	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 753	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A A Z CLIMELEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 ANTIBES

433 256 344 RCS ANTIBES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize,

et le trente novembre, à quatorze heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Gilles CHEVALIER-CHANTIN préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 800 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

GA CL

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société A à Z CLIMELEC</u>		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 6		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 5		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217	237 466	218	615 850	638 723		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226	5 793	1 800			
Autres produits			230	5 091	4 623				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	626 734	645 145			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	237 601	220 529			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(1 174)	(17)			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 13 259 - immobilier)		242	108 047	114 678			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	859	244	3 830	2 806			
	Rémunérations du personnel *			250	108 395	104 015			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	64 696	62 095			
	Dotations aux amortissements *			254	8 560	6 319			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	494	509		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	530 449	510 933		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	96 285	134 212			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	680				
	Produits exceptionnels		(IV)	290	855	1 705			
	Charges financières		(V)	294		138			
	Charges exceptionnelles		(VI)	300	51	761			
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	25 617	35 439			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	72 151	99 579			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	72 151	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	3 660				
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	26 467				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	3 401			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Entreprise nouvelles (44, sixies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44, quindies)	138		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sixies A)	989						
Divers* ZFA dont (44, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		350		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655			7 863		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	97 816	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	97 816	372			

Il est rappelé, par le président, que les dividendes éligibles à l'abattement de 40% peuvent être taxés à la source au taux de 21 % avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Le président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 15,5% de prélèvements sociaux.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 3 660 € et qui ont donné lieu à une imposition de 1 220 €.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 72 151.28 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	72 151.28 €
- Soit un bénéfice distribuable de	72 151.28 €
- Une somme de	50 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	62.50 €
- et le solde, soit	22 151.28 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 62.50 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2016, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

GLC

CL

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELEC

30/09/2016

Détail des réintégrations diverses		
CICE EX 2015 PROVISION		3 401
Total des réintégrations diverses	330	3 401

Détail des déductions diverses		
CICE EX 2016 PROV		3 432
CICE EX 2015		4 431
Total des déductions diverses	350	7 863

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
30/09/2015	60 000.00	75.00	60 000.00	
30/09/2014	40 000.00	50.00	40 000.00	
30/09/2013	70 000.00	87.50	70 000.00	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Gilles CHEVALIER-CHANTIN, président de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre la société et Monsieur Gilles CHEVALIER-CHANTIN, associé possédant plus de 10% des droits de vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Gilles CHEVALIER-CHANTIN s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre la société et Monsieur Christophe Ambroise Marcel LE MOINE, associé possédant plus de 10% des droits de vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Christophe Ambroise Marcel LE MOINE s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président



Un associé



Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELECNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	3 735	412		414		416	3 735	3 735
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	20 559	442		444	594	446	19 965	19 965
	Installations générales, agencements divers	450	8 100	452	0	454		456	8 100	8 100
	Matériel de transport	460	24 538	462		464		466	24 538	24 538
	Autres immobilisations corporelles	470	2 224	472	1 753	474		476	3 976	3 976
Immobilisations financières		480	60	482		484		486	60	60
TOTAL		490	59 215	492	1 753	494	594	496	60 373	60 373

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 101	502	2 634	504		506	3 735
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 185	532	2 717	534	594	536	13 307
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 364	542	675	544		546	6 040
	Matériel de transport	550	16 032	552	1 929	554		556	17 962
	Autres immobilisations corporelles	560	402	562	604	564		566	1 006
TOTAL		570	34 084	572	8 560	574	594	576	42 049

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	98 TOUT POUR LE PR										

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1	594	594								
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	594	580	594	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591		
TOTAL						596		585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELEC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	201	662		664		666	201
TOTAL		680	201	682		684		686	201

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	102 046
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	61 751
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

30/09/2016

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**
Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELECNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01102015et clos le : 30092016Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	615 850
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	5 793
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	39
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	621 681

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	237 601
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	(1 174)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	80 628
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	494
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	317 549

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	304 132
---	-----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	304 222
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	615 850
Période de référence du 024 01/10/2015 au 160 30/09/2016	160	
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	4
dont apprentis	657	1
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6

N° SIRET 4 3 3 2 5 6 3 4 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A à Z CLIMELEC

ADRESSE (voie) 18 Avenue de la Verte Pagane antibes

CODE POSTAL 06600 VILLE ANTIBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHEVALIER Prénom(s) GILLES

Nom marital % de détention 85.00 Nb de parts ou actions 680

Naissance : Date 130466 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FRANCE

Adresse : N° 18 Voie AVENUE DE LA VERTE PAGANE

Code postal 06600 Commune ANTIBES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LEMOINE Prénom(s) CHRISTOPHE

Nom marital % de détention 15.00 Nb de parts ou actions 120

Naissance : Date 190373 N° Département 37 Commune TOURS Pays FRANCE

Adresse : N° 18 Voie AVENUE DE LA VERTE PAGANE

Code postal 06600 Commune ANTIBES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A A Z CLIMELEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 ANTIBES

433 256 344 RCS ANTIBES

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2016

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 72 151.28 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 72 151.28 €
- Soit un bénéfice distribuable de 72 151.28 €
- Une somme de 50 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 62.50 €
- et le solde, soit 22 151.28 €
au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 62.50 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2016, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
30/09/2015	60 000.00	75.00	60 000.00	
30/09/2014	40 000.00	50.00	40 000.00	
30/09/2013	70 000.00	87.50	70 000.00	

CU CL



**SOCIÉTÉ
EUROPÉENNE
D'AUDIT ET
EXPERTISE
COMPTABLE**

Juan-les-Pins, le 14 Décembre 2017

ANTOINE MACHEREZ
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANTIBES
PALAIS DE JUSTICE
Nova Antipolis
60, 2^{ème} Avenue
BP 619
06632 ANTIBES CEDEX**

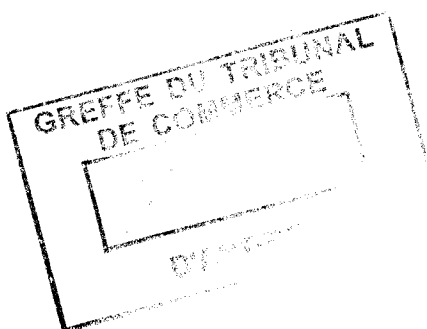
Objet : dépôt des comptes
09/2016
Nos réf. : AM/VG

Madame,

Nous vous prions de trouver ci-joint, l'assemblée pour le dépôt des comptes de la société AAZ CLIMELEC (09/2016).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Antoine MACHEREZ
Expert-Comptable



P.J. : 1